

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 11 avril 2019 à 19 heures 00.

**PRÉSENTS** : JOURDAN C, COURTADON J, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, BLANCHER P, DUBESSET C, MORIN C (arrivée à 19 h 39).

**PROCURATION** : Mme FINCK à M. LAPLACE.

**ABSENTS** : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.

#### **Vote des subventions 2019 aux associations et au C.C.A.S.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

ACPG CATM	500,00 €
Ass protection chasse Beauvezet	257,00 €
Fanfare de Châteldon	900,00 €
APEP	350,00 €
APEP (noël des enfants)	250,00 €
L'Atelier	1 312,00 €
Pétanque Beauvezétoise	758,00 €
Saint Sylvestre Club's (aînés)	425,00 €
Société de chasse de St Sylvestre	274,00 €
Société de pêche	250,00 €
Union Sportive Foot	1 460,00 €
Vivre en Brousse	150,00 €
C.C.A.S.	1 000,00 €

♦ La société de pêche a demandé par courrier une subvention exceptionnelle de 500 € pour rempoissonner les ruisseaux suite à la sécheresse de 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne une suite favorable à cette demande.

#### **Vote des taux d'imposition 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019 :

- taxe d'habitation : 7,74 %
- taxe foncière bâtie : 13,52 %
- taxe foncière non bâtie : 57,22 %

#### **Vote du budget primitif 2019 (commune et assainissement)**

##### COMMUNE

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 799 743,00 €
- la section d'investissement à 1 525 413,00 €

*Madame JOURDAN présente deux devis de l'entreprise REOLON :*

- démolition et reconstruction du local à l'arrière de l'auberge (réserve) pour un montant de 30 227,50 € HT,
- démolition du plancher bois de l'école maternelle et mise en place d'une chape sur isolant pour un montant de 5 760,00 € HT. Le bureau d'études BETMI demande qu'un sondage dans le plancher bois soit réalisé afin de déterminer la nature de l'appui (dallage ou vide sanitaire). Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'arracher le plancher et de reconstruire la réserve derrière l'auberge.

##### ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- la section de fonctionnement à 92 650,00 €
- la section d'investissement à 246 647,00 €

Les budgets primitifs 2019 sont adoptés à l'unanimité.

### **Réseau étude bois-chaleur**

Madame JOURDAN rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de quatre bureaux pour l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

La synthèse des offres est la suivante :

AES	4 950,00 € HT
LARBRE Ingénierie	5 000,00 € HT
ACTIF	14 000,00 € HT

Le Conseil Municipal retient l'offre d'AES.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

ADEME (50 %)	2 475,00 €
Conseil Départemental (20 %)	990,00 €
Autofinancement (30 %)	1 485,00 €
TOTAL	4 950,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental.

### **Modification des statuts de la SEMERAP**

Madame JOURDAN rappelle le projet de modification des statuts de la SEMERAP. Les modifications portent notamment sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration, et le contrôle exercé sur la société par les actionnaires.

Le Conseil Municipal (4 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions) approuve ce projet.

### **Questions diverses**

♦ Monsieur POTIGNAT informe que des travaux de rénovation d'eau et des branchements vont débiter « rue des Grands Champs » à partir du 18 avril 2019 (durée prévisionnelle de 2 mois). Ils seront exécutés par l'entreprise ROBINET.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 19.**